# ASSOCIATIONS SYNDICATES AUTORISEES DES CANAUX DE MEAITIES

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/04/2011

1 2 007, 201

L'an deux mille onze, et le seize du mois d'avril à dix-huit heures, les membres de l' A.S.A des Canaux de MEAILLES se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de Mr H. DELESSERT directeur, et en présence de Mme V. PONS BERTAINA maire de MEAILLES

Après émargement, la feuille de présence fait apparaître :

	Nombre	Voix	Ares
Présents	27		
Représentés	52		
Totaux	79	171	74293
Total en %		69 %	54.96 %

L'assemblée générale est déclarée ouverte à dix-huit heures trente le quorum étant atteint. Le président remercie les présents et leurs mandants de l'attention qu'ils portent à leurs canaux et Mme le maire pour sa participation à l'assemblée des propriétaires.

## Lecture du PV de la dernière AG.

Après lecture le PV de l'AG du 2010 est adopté à l'unanimité.

#### Bilan 2010

Le bilan financier de l'année 2010 est présenté : le total des dépenses de l'année 2010 s'élève à 13846,79 € ; sachant que les journée de corvées de 2009 sont comprises dans cette somme (3548,06€). Les recettes s'élèvent à 13703,46€ ce qui semble présenter un bilan équilibré mais il faut tenir compte dans les recettes de l'arrivée en 2010 de la subvention de l'étude de la microcentrale de 2009 (5460€).

En considérant les seules dépenses & recettes de 2010 notre budget est en déficit d'environ 2000€. Le président fait observer que ces dépenses, essentiellement dues aux réparations du canal de BRIEL, sont minimisées du fait de la mise à disposition gratuite d'une équipe d'ouvrier du CRDV. Suite à une question de monsieur LAUTARD Pascal, le président explique que ce déséquilibre est financé grâce à la réserve de trésorerie excitante suite à la fusion des deux ASA. Le solde après l'exercice 2010 est de 11837,39€.

Apres toutes ces explications, l'AG a donné à l'unanimité quitus de la gestion de l'ASA au syndicat.

## Projet de budget 2011.

Le budget primitif pour l'année 2011 est présenté et adopté à l'unanimité par l'AG.

## Compte rendu des actions de 2010.

Mr DELESSERT présente le compte rendu de l'activité des canaux pour l'année écoulée : Cette année encore, la SA du CANAL DE LA RIVE DROITE DU VAR (CRVD) a mis gracieusement son personnel à disposition de l'ASA. Un nouveau tronçon en PVC du canal de BRIEL a été remplacé par du PE soudé. Ces travaux ont permis de sécuriser une partie particulièrement dégradée du canal. Il serait nécessaire de remplacer deux tronçons d'une soixantaine de mètres chacun dans les année à venir. Le canal de la VAIRE, lui, a été une nouvelle fois mis en eau par une petite dizaine de volontaires. La pose des tuyaux achetés en

### Renouvellement des membres du bureau.

Suite à un tirage au sort pour le renouvellement de 2 syndics Mrs GABRIELICH Ludovic et LAUTARD Pascal sont déclarés sortants. M BLANC Daniel demande à être candidat au poste de syndic. Un vote à bulletin secret est demandé. Pendant les préparatifs du vote après discussion monsieur BLANC retire sa candidature et un vote à mains levées est organisé et renouvelle à l'unanimité le mandat de Mrs GABRIELICH et LAUTARD.

## Projet de microcentrale.

Le président donne la parole à monsieur MAERFELD qui présente l'avancement du projet de micro centrale. Il rappelle briévement que suite à l'étude de la SERHY, Messieurs Delessert et Maerfeld ont présenté le projet à la Direction Départementale des Territoires. Suite à cette présentation, l'ASA a reçu de l'administration une longue lettre détaillant les exigences administratives dues à l'application de la nouvelle loi sur l'eau (LEMA). Il est nécessaire pour obtenir les autorisations du maintien du prélèvement de l'arrosage et à fortiori de celui nécessaire à la microcentrale, de faire une étude d'impact. (Obligatoire avant janvier 2014). L'étendue, et donc son coût, dépend de notre droit d'eau. Si notre autorisation de prélèvement est antérieure à 1919 pour un cas (hydro-électricité et irrigation) et 1992 pour l'autre (irrigation seule), l'étude d'impact est simplifiée et de ce fait moins onéreuse (uniquement le débit réservé).

C'est pourquoi nous avons fait des recherches aux archives départementales à Digne. Nous avons trouvé les copies du décret de déclaration d'utilité publique du canal signé le 30 Juillet 1897 par le Président de la République, Monsieur Félix Faure. Pour nous, ce document prouve l'importance de notre droit d'eau obtenu en 1897 suite à une longue procédure (plus de 30 ans). Le comité de pilotage du projet a provoqué une réunion qui s'est tenue le 14 avril 2001 en présence de Monsieur le Sous Préfet de Castellane, de l'ADEME, de la région et du représentant national des pêcheurs. La présentation du projet a recueilli un accueil favorable mais il est apparu qu'il était nécessaire de recueillir l'avis d'un spécialiste sur l'étendue réel de notre droit d'eau. Nous sommes dans cette phase de recherche du dit spécialiste juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le président	un membre du syndicat	
	Charled or	